

DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET

Séance du 25 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de OYE ET PALLET régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Michel FAIVRE, Maire

Membres présents : 11

Convocation du 19 janvier 2016

Affichage le 29 janvier 2016

Présents : Mrs FAIVRE Michel, COSTE Christian, MACHINAL Olivier, PELLEGRINI Sylvain, REINERO Didier, TONETTI Romain, Mmes LOCATELLI Murielle, BROSSARD Corinne, ROMANZINI Patricia

Excusés : MINARY Florent, COSTE Fabien, PILLOD Michel, PELLEGRINI Thomas, Mme RACAULT Marielle

Madame Patricia ROMANZINI est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Autorisation Ets Pellegrini - vente des lots « lotissement Au Moure ».
- Autorisation dépenses d'investissement 2016.
- Attribution des subventions aux associations et divers.
- Orientations budgétaires 2016.
- Demande location terrain la Gouille
- Convention de bail « la Truite Pontissalienne »

QUESTIONS DIVERSES

.....

Aucune remarque n'étant formulée, le compte- rendu de la séance du 16 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le dossier CU b) VERSINI et l'intervention de Marie ARMBRUSTER pour le bilan d'activité 2015 de la bibliothèque.

1°/ BILAN BIBLIOTHEQUE 2015

Le conseil municipal a été invité à se rendre sur place à la bibliothèque pour la présentation du bilan 2015. Le compte rendu est affiché en annexe.

2°/ DOSSIER CU b) – VERSINI

Le Maire rappelle au conseil la demande de CU opérationnel de l'indivision FAIVRE représentée par Mme Christine VERSINI. Le dossier est pour l'instant en suspens pour des raisons de zonage suite à une modification du P.O.S en 1997 après l'approbation du P.O.S existant. Cette modification, rendant le terrain constructible, a été annulée par le Tribunal Administratif mais ravivée par la Direction Départementale des Territoires. La commune a donc un avis divergeant de Mme VERSINI.

Le Maire se trouve face à un conflit d'intérêt et informe le conseil municipal qu'il se soustrait à toute décision rendue dans l'avenir, étant donné son lien de proche parenté avec l'indivision représentée.

Mr COSTE Christian 1^{er} adjoint sur l'approbation unanime du conseil municipal prendra en charge la suite du dossier.

3°/AUTORISATION PROMOTION PELLEGRINI – Vente des lots – Lotissement « Au Moure »

Le Maire informe le conseil municipal que la réception de chantier pour une tranche de travaux primaires a eu lieu le 16 décembre 2015 avec la CCMO2L, ERDF et l'Entreprise BOUCARD pour le lotissement situé « Au Moure ». L'Entreprise Promotion PELLEGRINI ayant ensuite déposé une attestation d'achèvement et de conformité des travaux primaires pour tous les lots et fourni une garantie d'achèvement de travaux de finition du lotissement, sollicite l'autorisation de vente des lots par anticipation et délivrance de permis de construire avant l'exécution des travaux de finition.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité autorise la SARL Promotion PELLEGRINI à procéder à la vente des terrains compris dans le lotissement susvisé avant l'exécution des travaux de finition.

4°/Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2016 – Budgets communal -groupement scolaire - eau

Préalablement au vote des budgets primitifs 2016, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits aux budgets de 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits inscrits aux budgets en 2015, et ce, avant le vote des budgets primitifs de 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ce choix et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte s'y rapportant.

5°/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Mairie propose au conseil municipal de définir l'attribution des subventions aux diverses associations du village. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les subventions ci-dessous :

Association des anciens combattants :	200.00 €
Association des parents d'élèves :	200.00 €
Club du 3ème âge d'Oye et Pallet :	350.00 €
Comice agricole :	35.00 €
Souvenir Français :	100.00 €
C.C.A.S	2000.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (2015)	2000.00 €
(Imputé sur budget groupement scolaire)	
Tour du lac sans voiture (12/06/2016)	1000.00 €

6°/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Le Maire fait part de certains investissements nécessaires à la Commune :

Budget communal

-Système informatique de dématérialisation pour le secrétariat 3600 € en 2016 + 1080 €/an ensuite pour la maintenance.

- Véhicule DOBLO en fin de course, à remplacer

Se renseigner auprès des concessionnaires pour l'achat éventuel d'une voiture électrique.

Budget eau

-Pose de 2 compteurs d'eau pour une optimisation de la facturation de l'eau des chalets BELLERIVE

7°) DEMANDE DE LOCATION – TERRAIN COMMUNAL DE LA GOUILLE

Le Maire fait part des demandes qui ont été faites pour mettre en pâturage un cheval sur le terrain communal.

La Gouille :

- Mr et Mme Christian GRILLET

Il est entendu que ce communal est un terrain d'aisance, qu'il ne pourra pas accueillir plus de quatre chevaux sur la totalité et que les chevaux seront mis en pâturage du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année.

Le tarif de location de ce pâturage a été fixé à 50 € par cheval pour la saison 2016.

Mr Christian COSTE informe l'assemblée qu'il a reçu oralement une demande de pâturage de Mme GIRARD pour ses poulinières et lui a demandé d'envoyer un courrier à ce sujet à la Commune.

8°) CONVENTION DE BAIL – SOCIETE DE PECHE « LA TRUITE PONTISSALIENNE »

Le Maire informe le conseil d'une demande du Président de la Société de Pêche de revoir la convention de 1998, reconduite tacitement, par laquelle la Commune concède à « la Truite Pontissalienne » le droit de pêche et de circulation sur les rives (largeur 1m) qu'elle possède moyennant une redevance annuelle égale au prix de 15 cartes de pêche.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de cette convention n'entend pas revoir la redevance pour l'instant et souhaiterait obtenir plus de renseignements de la part de la Société de Pêche quant au nombre de cartes vendues chaque année ainsi que le prix unitaire de celles-ci.

Le conseil charge le Maire de demander les renseignements nécessaires avant de se prononcer sur une quelconque modification.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier Mrs TESSIER et HERARD

Le Maire informe le conseil d'un courrier reçu le 05 janvier 2016 suite au passage le 31/12 de Mme Tessier et Mr Herard à la mairie, portant sur des problèmes récurrents d'alimentation en eau de leur résidence.

Il a été convenu avec Mr Christian COSTE que des investigations seront à mener très prochainement sur la mesure de débit de la conduite en question ainsi qu'une éventuelle intervention d'un technicien pour tester le réducteur de pression. Le diagnostic établi, la commune pourra envisager la solution adéquate pour remédier à ce problème.

Réclamation Mr Brière

Un mail de Mr Brière informait la commune d'une gêne occasionnée suite à la manipulation de neige d'un voisin. Le conseil municipal après lecture du mail, invite Mr Brière à se rapprocher directement de son voisin afin d'éviter tout conflit et propose d'en informer ce voisin par courrier également.

Demande Mr ERDAS Ismail

Mr le Maire expose que Mr Erdas Ismail sollicite par courrier la commune pour un emplacement sur la voie publique d'un commerce ambulancier en restauration rapide (snack-kebab) chaque dimanche. Il souhaiterait également se raccorder à un point d'électricité pour le fonctionnement de son camion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose d'envoyer à Mr Erdas les conditions de location d'emplacement sur la voie publique (10€/m²/mois), mais la commune n'est pas en mesure de fournir un branchement d'électricité pour l'instant.

Néanmoins, le conseil réfléchit sur la possibilité d'aménager une base électrique afin de pourvoir aux besoins des différentes manifestations organisées dans la commune tout au long de l'année.

Appel de candidature – SAFER

La SAFER propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution certaines parcelles de terre et boisées sur la commune de Oye-et-Pallet.

Conformément à l'avis publié au tableau d'affichage le 11/01, les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/01.

Compte tenu que deux de ces parcelles sont boisées et sont joignantes à la propriété de la Commune, le Maire propose au conseil qui accepte à l'unanimité, de se porter acquéreur sur la C202 et B450 soit 91.38 ares.

Une dernière question a été soulevée lors de la séance visant à la **demande d'une navette pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion et désirant se rendre à Pontarlier dans la journée**. Le conseil municipal décide de se rapprocher de la Communauté de Communes qui détient la compétence des transports en commun afin de connaître les démarches nécessaires à ce service.

La séance est levée à 22h00

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre*

Le Maire,
Michel FAIVRE

